Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Fleuriste, veuillez visiter :
bpfleuriste.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL

FLEURISTE

SESSION 2026

ÉPREUVE E3 : GESTION ET MANAGEMENT

Coefficient : 4 Durée : 3 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : ANALYSE JURIDIQUE D'UNE SITUATION CONTRACTUELLE (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : ANALYSE MANAGÉRIALE ET STRATÉGIQUE (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ANALYSE ÉCONOMIQUE ET GESTION COMMERCIALE (6 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : SAS PÉTALE & SAISON, FLEURISTE INDÉPENDANT, ANGERS (MAINE-ET-LOIRE)

Vous êtes adjoint(e) de gestion au sein de la SAS Pétale & Saison, fleuriste indépendant implanté à Angers. L'entreprise emploie cinq personnes, dont la dirigeante, et commercialise des fleurs coupées, des plantes, des compositions florales et des prestations pour des événements. Son positionnement repose sur le conseil personnalisé, la création sur mesure et le développement d'une offre de saison et de proximité.

La dirigeante souhaite sécuriser ses achats après un retard de livraison ayant compromis une commande événementielle. Elle veut également évaluer la situation économique de l'entreprise, tenir compte de l'évolution du marché et définir des décisions de gestion adaptées. Vous disposez des documents techniques DT 1 à DT 3. Répondez aux questions dans l'ordre, en justifiant vos réponses et en présentant les calculs. Le barème total est de 20 points.

PARTIE 1 : ANALYSE JURIDIQUE D'UNE SITUATION CONTRACTUELLE (7 points)

Qualifier les faits et résoudre le litige par syllogisme juridique

La SAS Pétale & Saison a commandé auprès de la société Floradis un lot de fleurs et de feuillages destiné à une prestation de mariage. Le bon de commande accepté par Floradis prévoit une livraison le 14 juin au plus tard à 8 h. Le fournisseur a été informé par écrit que les fleurs étaient nécessaires à la préparation d'une cérémonie prévue à 10 h. Le lot a été livré à 10 h 15. Le client du fleuriste a alors annulé une commande de 18 centres de table, facturée 1 080 € au total. Les justificatifs de la commande, de l'annulation et des coûts d'achat des fleurs établissent que la marge commerciale perdue s'élève à 660 €. Le contrat-cadre signé par les deux entreprises prévoit une indemnisation maximale de 30 € en cas de retard de livraison. Aucun événement de force majeure n'est invoqué.

À l'aide du DT 1 et du DT 2, répondez en distinguant les faits, le problème de droit, les règles applicables et leur application à la situation.

1.1 (1,5 point) Qualifiez juridiquement les parties, le contrat et les faits à l'origine du différend. Précisez l'obligation contractuelle qui n'a pas été exécutée conformément aux stipulations convenues.

1.2 (1,5 point) Formulez le problème de droit auquel la SAS Pétale & Saison est confrontée. Votre formulation doit porter sur la possibilité d'obtenir une indemnisation supérieure au plafond prévu au contrat.

1.3 (2,5 points) Présentez la règle de droit applicable en mobilisant les articles du DT 1 et l'extrait de jurisprudence du DT 2. Appliquez cette règle aux faits et concluez, de manière motivée, sur la possibilité de contester l'application du plafond de 30 €.

1.4 (1,5 point) Indiquez les préjudices que la SAS Pétale & Saison peut demander à réparer et les éléments qu'elle devra produire pour étayer sa demande. Expliquez en quoi l'information préalable du fournisseur sur la destination de la commande est importante.

PARTIE 2 : ANALYSE MANAGÉRIALE ET STRATÉGIQUE (7 points)

Réaliser un diagnostic et proposer des décisions de gestion cohérentes

La dirigeante souhaite renforcer la pérennité de Pétale & Saison sans renoncer à son positionnement de fleuriste conseil. Elle vous demande d'établir un diagnostic à partir des informations des DT 2 et DT 3. Les constats de marché et les données internes mentionnés dans ces documents constituent les éléments disponibles pour votre analyse.

2.1 (2 points) Établissez un diagnostic SWOT de Pétale & Saison en présentant au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces. Chaque élément doit être relié à une information des documents.

2.2 (2 points) Présentez une analyse PESTEL du contexte de l'entreprise. Identifiez au moins un facteur pertinent pour quatre dimensions différentes parmi les dimensions politique, économique, socioculturelle, technologique, environnementale et légale. Expliquez l'effet possible de chaque facteur sur l'activité.

2.3 (1,5 point) Analysez la cohérence du positionnement de Pétale & Saison avec ses ressources et son environnement. Appuyez votre réponse sur au moins une donnée interne et un élément du contexte de marché.

2.4 (1,5 point) Proposez deux décisions managériales ou commerciales concrètes pour les douze prochains mois. Pour chacune, indiquez l'objectif poursuivi, les moyens nécessaires et un indicateur permettant d'en suivre les résultats.

PARTIE 3 : ANALYSE ÉCONOMIQUE ET GESTION COMMERCIALE (6 points)

Exploiter des données financières et comparer des offres fournisseurs

La dirigeante veut vérifier le niveau d'activité nécessaire à l'équilibre de l'entreprise et comparer deux propositions fournisseurs pour un panier annuel prévisionnel identique. À partir des données du DT 3, réalisez les calculs demandés. Présentez les résultats en euros, avec un arrondi à l'euro, et détaillez vos calculs.

3.1 (2 points) Pour l'exercice 2025, calculez la marge sur coûts variables, le taux de marge sur coûts variables et le résultat d'exploitation. Interprétez brièvement le résultat d'exploitation.

3.2 (2 points) Calculez le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires, puis la marge de sécurité de 2025. Utilisez les formules suivantes : seuil de rentabilité = charges fixes ÷ taux de marge sur coûts variables ; marge de sécurité = chiffre d'affaires − seuil de rentabilité. Concluez sur la situation de l'entreprise au regard de son seuil de rentabilité.

3.3 (2 points) Pour le panier annuel de fleurs coupées et feuillages, calculez le coût net de chaque offre fournisseur après remise et frais de livraison. Déterminez l'économie annuelle liée à l'offre la moins coûteuse par rapport à l'autre offre, puis indiquez un autre critère à vérifier avant de prendre la décision d'achat.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : RÈGLES DE DROIT APPLICABLES À L'EXÉCUTION DU CONTRAT

Code civil, article 1103 : « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. »

Code civil, article 1170 : « Toute clause qui prive de sa substance l'obligation essentielle du débiteur est réputée non écrite. »

Code civil, article 1217 : « La partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, peut : refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation ; poursuivre l'exécution forcée en nature de l'obligation ; solliciter une réduction du prix ; provoquer la résolution du contrat ; demander réparation des conséquences de l'inexécution. »

Code civil, article 1231-1 : « Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution, s'il ne justifie pas que l'exécution a été empêchée par la force majeure. »

Code civil, article 1231-3 : « Le débiteur n'est tenu que des dommages et intérêts qui ont été prévus ou qui pouvaient être prévus lors de la conclusion du contrat, sauf lorsque l'inexécution est due à une faute lourde ou dolosive. »

Ces textes sont fournis pour les besoins du sujet. Les dommages réclamés doivent être établis et présenter un lien avec l'inexécution invoquée.

DT 2 : JURISPRUDENCE ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DE PÉTALE & SAISON

Cour de cassation, chambre commerciale, 22 octobre 1996, pourvoi n° 93-18.632, arrêt Chronopost.

Visa : article 1131 du Code civil dans sa rédaction alors applicable.

Extrait de motivation : la Cour retient que, lorsque le débiteur spécialisé manque à une obligation essentielle correspondant à l'engagement pris, la clause limitative de responsabilité qui contredit la portée de cet engagement doit être réputée non écrite.

Portée pour le sujet : l'article 1170 du Code civil exprime aujourd'hui la règle relative à la clause qui prive de sa substance l'obligation essentielle. L'appréciation dépend des obligations convenues et des circonstances établies. L'arrêt ne signifie pas que toute clause limitative de responsabilité est automatiquement écartée.

Repères concernant l'entreprise : Pétale & Saison est une SAS indépendante de cinq salariés, située dans une zone urbaine d'Angers. La dirigeante assure la gestion et la relation avec les fournisseurs. L'équipe comprend deux fleuristes créateurs, une personne principalement affectée à la vente et une personne polyvalente chargée notamment de la réception des livraisons et de la préparation des commandes. L'entreprise réalise des ventes en boutique, des commandes de cérémonies et des prestations pour des professionnels locaux.

Éléments de marché observés par l'entreprise : la demande des clients porte davantage sur les fleurs de saison, les créations personnalisées et la traçabilité. Les ventes liées aux événements peuvent connaître des variations importantes selon les périodes. Les clients

comparent plus fréquemment les offres en ligne. Les prix d'achat et les coûts de transport peuvent évoluer rapidement. Les professionnels doivent organiser le tri de leurs déchets et limiter les consommations d'eau et d'énergie.

DT 3 : TABLEAU DE BORD FINANCIER 2025 ET OFFRES FOURNISSEURS

Les données ci-dessous sont établies pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les charges variables sont celles qui évoluent avec le niveau d'activité. Les charges fixes sont retenues pour les calculs de seuil de rentabilité de ce sujet. Les offres fournisseurs portent sur le même panier annuel prévisionnel. Les remises s'appliquent au montant d'achat hors livraison.

Données financières de Pétale & Saison

Indicateur	Montant ou donnée
Chiffre d'affaires 2024	270 000 €
Chiffre d'affaires 2025	286 000 €
Achats de fleurs, plantes et végétaux 2025	117 000 €
Emballages et consommables variables 2025	10 000 €
Commissions de paiement et frais variables de livraison 2025	18 000 €
Charges fixes 2025	128 000 €
Offre fournisseur A : montant annuel avant remise	8 400 €
Offre fournisseur A : remise	4 %
Offre fournisseur A : livraison annuelle	240 €
Offre fournisseur B : montant annuel avant remise	8 200 €
Offre fournisseur B : remise	2 %
Offre fournisseur B : livraison annuelle	Gratuite

Données de gestion 2025, montants hors taxes

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : synthèse des analyses et calculs

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les rubriques utiles pour organiser vos réponses. Vous pouvez joindre des feuilles de calcul à votre copie. Les espaces marqués « ... » sont à compléter. Le document réponse ne remplace pas les justifications demandées dans le sujet.

Grille de synthèse

Question	Éléments de réponse
1.1 Qualification juridique des faits et des parties	.....
1.2 Problème de droit	.....
1.3 Règle de droit et application aux faits	.....
2.1 Forces et faiblesses	.....
2.1 Opportunités et menaces	.....
2.2 Facteurs PESTEL et effets possibles	.....
3.1 Marge sur coûts variables	.....
3.1 Taux de marge sur coûts variables	.....
3.1 Résultat d'exploitation	.....
3.2 Seuil de rentabilité	.....
3.2 Marge de sécurité	.....
3.3 Coût net de l'offre A	.....
3.3 Coût net de l'offre B et économie annuelle	.....

À compléter par le candidat

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.